

rence des pays de l'Extrême-Orient, ne tiennent pas au fait que l'industrie canadienne n'est pas aussi avancée, technologiquement, que celle de ses concurrents étrangers. Encore ici, il serait révélateur de citer aux députés la réponse de M. Bruck sur ce point. La voici:

Je ne suis pas d'accord avec cette opinion. Je pense que notre industrie s'adapte très bien au progrès technologique. Il est possible que notre industrie n'ait pas tout ce qu'on désire. Cela n'arrivera jamais. Aucun pays du monde ne peut fournir toutes choses et, comme M. Armstrong l'a dit, nous ne nous attendons pas à avoir tout le marché canadien. Nous en avons 50 p. 100 maintenant. Si nous en obtenions 65 p. 100, ce serait déjà énorme, mais on a absolument tort de prétendre que nous sommes en arrière sur le plan technologique; nous sommes à la pointe du progrès.

Monsieur l'Orateur, je crois résumer l'essence de la déposition du témoin en disant qu'en réalité, il a admis que le secteur de l'industrie canadienne du textile et du vêtement spécialisé dans les articles en coton ne pourra jamais dans l'avenir prévisible entrer en concurrence avec les produits de l'extérieur. Nonobstant cette admission, il croit toujours que l'industrie devrait avoir droit à quelque 60 à 65 p. 100 du marché canadien pour ces produits. Même si cette opinion est assez compréhensible de la part de l'industrie, elle ne me semble absolument pas compréhensible ou justifiable comparativement aux vastes et considérables intérêts de l'ensemble de la population canadienne. A mon avis, nous devons rappeler à l'industrie qu'elle existe pour satisfaire aux besoins de la population canadienne, et non pas le contraire. Si une industrie n'est pas compétitive et que ses perspectives de le devenir sont plutôt limitées, et si des produits semblables peuvent être importés de l'étranger à un prix particulièrement avantageux pour les familles canadiennes à revenu modique, alors je crois que nous avons une obligation impérieuse de voir à protéger les intérêts de la majorité.

Je ne vois tout simplement pas pourquoi on aurait recours à des tarifs et à des licences d'importation pour protéger une industrie qui ne pourra jamais devenir compétitive. Ce qu'on a fait par le passé en matière de tarifs et autres mesures restrictives du même genre a montré qu'une fois établis, on les abroge rarement et qu'en outre, les pays visés y répondent ordinairement par l'établissement de tarifs correspondants s'appliquant aux denrées que nous produisons en abondance.

Les députés, qui ont suivi les tendances commerciales récentes, ne peuvent, à mon avis, que s'inquiéter sérieusement de l'éventualité très réelle, selon toute apparence, d'une guerre commerciale intense entre les États-Unis et la Communauté économique européenne, d'une part, et les États-Unis et le Japon d'autre part. Si l'on songe à l'importance de ces blocs commerciaux dont, en outre, le Canada ne fait pas partie, il saute aux yeux que nous risquons d'être pris au milieu d'un gigantesque conflit et de subir tous les préjudices auxquels nous expose ce genre de situation.

Monsieur l'Orateur, au début de mon discours, j'ai parlé de la manière dont l'esprit libéral déforme les réalités. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a déclaré que l'objet du présent bill est de rationaliser l'industrie du textile et du vêtement ou certains secteurs

de cette industrie. Je reconnais que le but du bill est de rationaliser certaines questions, mais ce qui m'inquiète, c'est que la rationalisation opérée par le présent bill est la rationalisation du fait que, pour maintenir l'existence de certains secteurs non compétitifs de ces industries situées au centre du Canada, notamment en Ontario et au Québec, les consommateurs de l'Ouest, c'est-à-dire ceux des régions situées à l'ouest et nord de la frontière de l'Ontario, doivent payer inutilement la note au moyen de structures tarifaires imposées pour assurer la protection d'une industrie qui n'en mérite pas.

En plus de l'Ouest, il ne faut pas perdre de vue les nombreux Canadiens des provinces de l'Atlantique qui subiront eux aussi une hausse de prix des importations de coton, alors que les salaires ne sont pas élevés dans leur région. Comme l'a dit à maintes reprises le ministre de l'Industrie et du Commerce, son ministère a mené une étude complète de deux ans sur l'industrie canadienne du textile et du vêtement avant la rédaction du bill actuel. J'aurais tendance à croire que, par suite de cette étude, lui-même et les hauts fonctionnaires de son ministère devraient maintenant bien savoir que les secteurs de cette industrie qui persistent à essayer de lutter contre les importations à vil prix provenant du Japon, de Taiwan, de la Chine continentale et de la Corée ne peuvent jamais réussir à soutenir cette concurrence et que leur présence sur le marché canadien ne peut être conservée qu'en forçant les Canadiens à payer pour leurs cotonnades de première nécessité des prix peu raisonnables et indûment plus élevés qu'autrement.

L'Ouest du Canada est parvenu à se créer de plus en plus de débouchés en Extrême-Orient. Si le gros de nos exportations porte sur des matières premières, celles-ci n'en constituent pas moins un facteur important pour la balance des paiements du Canada. En outre, ces exportations procurent à l'Ouest du pays une plus large assise économique dont il a grandement besoin et dont nous espérons qu'elle permettra la création d'industries secondaires. Il va de soi que les habitants de l'Ouest du Canada accueilleraient, à bon droit, avec une réserve et des appréhensions extrêmes, toute mesure susceptible d'être adoptée en vue de protéger, aux dépens de ces débouchés, des industries établies dans le centre du Canada, lesquelles ont bénéficié, depuis des décennies, de droits de douanes et d'autres mesures de protection que les Canadiens de l'Ouest n'ont acceptés qu'à contre-cœur.

Je mets le gouvernement en garde contre le danger d'adopter une mesure qui n'aiderait pas sensiblement les secteurs en difficulté de l'industrie du textile et du vêtement et qui obligerait en même temps les Canadiens à payer sans nécessité un prix plus élevé pour beaucoup de produits textiles importés. Non seulement les permis d'importation limiteraient-ils le choix des produits, mais encore et surtout risqueraient-ils de nuire à certains de nos meilleurs partenaires commerciaux, dont nous devrions cultiver la clientèle plutôt que de la mettre à l'épreuve.

Le danger très réel que présente cette mesure provient du fait que les autres industries canadiennes qui éprouvent des difficultés semblables pourraient très facilement s'en prévaloir comme d'un précédent dont le gouverne-